

MAIRIE DE MADRANGES

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

SÉANCE DU 05/12/2025

Le conseil Municipal de la commune de Madranges s'est réuni le vendredi 05/12/2025 à 20h30.

Étaient présents : Jean-Pierre BORT, Michel PORTE, Jean-François LONGUET, Baptiste BORT, Guillaume PORTE, Jean SAUVENT, Pierre CROISILLE.

Était absent : Serge BORDES, Sylvie MAGOUTIER pouvoir à P Croisille, Nadine VAN pouvoir à Baptiste Bort et Magalie BRETTE pouvoir à J-P Bort

Secrétaire de séance : Michel Porte

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du CR du conseil municipal du 31/10/2025 et élection du secrétaire de séance.
Votées à l'unanimité.

2) Délibération 1 : Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif
- le coefficient de modulation de performance est fixé à 0,30
- la contre-valeur 2026 est portée à 0,075/m³ d'eau assainie
- la contre-valeur définie ci-dessus sera intégrée aux factures d'assainissement
Votée à l'unanimité.

3) Délibération 2 : Cession par Mme Pavet d'une partie de la parcelle B 400 à la Commune.
Monsieur le maire a demandé l'avis de tous les propriétaires riverains de cette parcelle : tous les avis ont été favorables.
Le CM autorise M. le Maire à poursuivre la procédure d'achat.
Votée à l'unanimité.

4) Délibération 3 : Le CM décide d'autoriser la prise en charge des frais de formation engagés par les agents.
Votée à l'unanimité.

5) Travaux, terrassement et empiérement sur le chemin rural dit « de Fombelle » N°27 :
La S.A.S Nicaud terrassement et fils a fourni un devis : 11334,60 € TTC.
Le CM attend le devis de l'entreprise Bachellerie pour prendre une décision.
M. Porte (adjoint) est chargé de reprendre contact avec l'entreprise forestière Ribeiro responsable en partie de la dégradation du chemin pour demander une participation financière à la réparation du dit chemin.

6) Point sur Le « chemin du Rebombeyre »

Par courrier du 10/11/2025 Monsieur le Maire avait mis en demeure Monsieur Marcoux Frédéric, soit de libérer le chemin rural N°7 de toutes entraves, soit de reprendre le processus d'aliénation.

Par courrier réponse du 15 /11/2025, M. Marcou Frédéric et son frère M. Marcou Philippe ont maintenue leur position et n'ont pas proposé d'avancée positive.

Avant d'en arriver à poursuivre plus avant les démarches (avocat, justice...), M le Maire par mail du 03 /12/2025 a proposé aux deux frères une rencontre pour essayer de trouver une solution acceptable par tous.

A ce jour, aucune réponse.

7) logement salle polyvalente

- les travaux de remise à neuf par notre employé communal sont terminés

- Le 27/11/2025 un diagnostique DPE a été réalisé par « aterplo » diagnostics immobiliers. Le rapport d'expertise se conclut par une classification en « F » de l'appartement.

Le CM demande que l'état des lieux d'entrée dans l'appartement soit réalisé par voie d'huissier.

Des candidatures pour la location de l'appartement se sont déjà présentées.

8) Cimetière :

Le mur d'enceinte devrait être réparé pendant l'hiver.

Le logiciel de gestion du cimetière est à changer (le logiciel utilisé est obsolète).

Agrandissement du cimetière ou reprise des concessions abandonnées sont les deux solutions à envisager pour la suite.

Le CM est plutôt favorable à l'option 2 (dans un premier temps).

Un travail complexe et de longue durée (3 ans) est à prévoir.

Monsieur le Maire se chargera de contacter les entreprises qualifiées.

9) Plan Communal de Sauvegarde :

Jusqu'à présent la Commune n'était pas dotée de ce PCS pourtant obligatoire ;

M. le Maire présente au CM le PCS qu'il a rédigé et fait valider par les services de la préfecture.

Plan en 5 chapitres :

- Informations générales
- Organisation communale de crise
- Diagnostiques des risques
- Annuaire
- Recensement des moyens

Chacun est invité à prendre connaissance du dossier, à le compléter ou à le modifier si besoin.

10) Travaux :

- travail d'épaveuse sur les voies communales

- captage Lameyre : débarrasser le périmètre immédiat de l'ancienne clôture (piquets et barbelés)

11) Fête de fin d'année :

- décoration de la salle : le 08/12

- Noël des enfants le 20/12 : même formule que pour l'année 2024 (goûter, père Noël, ateliers)
Dix-huit enfants + 2 bébés.
Deux cadeaux pour les bébés + places de cinéma pour les autres + places accompagnateurs.
- Vœux du Maire le 04/01/2026 même formule qu'en 2025.
- Cadeaux pour nos 10 ainé(e)s en EHPAD (pharmacie Treignac).

12) Autres dates :

- tour de France : 09/12
- réunion PLUI : 09/12
- réunion : révision des listes électorales 10/12/2025

13) Compte N 26 : 2074,77 €

14) Pas de question diverse

La séance est levée à 22h20

Le secrétaire Michel Porte